



COMMUNE DE MANSPACH

Ils sont arrivés...

Camille BISCHOFF né le 29 Décembre 2020,
fils de M. Antoine BISCHOFF et de Mme Fanny Béatrice ROLLAND

Floris OUEVRAY né le 7 Février,
fils de M. Loïc OEUVRAY et de Mme Morgane JARDEL

Owen KOHLMANN né le 19 Mai
fils de M. Estéban KOHLMANN et de Mme Alizé CESSON

Andréa VINCENT né le 1^o Juin
fils de M. Steve VINCENT et de Mme Athénaïs FRICK

Mahé DIEMUNSCH né le 23 Juin
fils de M. Joris DIEMUNSCH et de Mme Sarah KUGLER



Ils se sont mariés...

Mme Ines BENAMMAR et M. Maxime MERG

Le 7 Avril

Mme Marion HAFFNER et M. Gwenaël CARON

Le 5 Novembre



Ils nous ont quittés...

M. Raymond KOMOROWSKI décédé le 4 décembre 2020

M. Loïc RISSER décédé pour la France le 2 Janvier

Mme Charlotte MEYER décédée le 24 Janvier

M. Sylvain CUCCHIARO décédé le 3 Mars

M. Bernard WISS décédé le 31 Juillet

M. Joseph RICHARD décédé le 1^o Août

M. Gérard GISSINGER décédé le 23 Septembre

M. Joël SWARTVAGHER décédé le 27 Novembre



Ils ont fêté 80, 85, 90 ans ...

90 ans le 31 Août : Mme Jacqueline SOLDERMANN

85 ans le 22 Mai : Mme Françoise BAUERLIN

85 ans le 9 Septembre : Mme Marie-Reine GSCHWIND

85 ans le 19 Novembre : M. René MEYER

80 ans le 14 Mars : Mme Marie-Thérèse HASSLER

80 ans le 7 Avril : M. Bernard WISS

80 ans le 16 Juillet : M. Gérard JAEGER

80 ans le 8 Août : Mme Monique BOCHENEK

80 ans le 14 Septembre : M. Werner BLOCH





Le mot du Maire



Chers Concitoyennes, chers Concitoyens,

Nous venons toutes et tous de passer une année particulièrement agitée et anxiogène, face aux péripéties sanitaires, sociales et économiques, que le virus et le réchauffement climatique nous infligent; et il semble que ce ne soit pas fini. J'ose espérer et vous souhaiter que la nouvelle année permettra de mettre un point final à cette funeste pandémie, et à l'accélération des rejets de Gaz à effet de serre. Nous en avons grand besoin pour rétablir la normalité tant désirée du quotidien de chacun. Il appartient à tous de maintenir les gestes barrières et d'assumer ses responsabilités face au vaccin. C'est dans cet esprit de prévention et de sécurité sanitaire que l'organisation du Noël municipal a été suspendue.

Face aux enjeux de l'adaptation au réchauffement climatique, cette fin d'année 2021 marque l'aboutissement, pour Manspach, de l'important projet d'enfouissement, de renforcement et de sécurisation complète de tous les réseaux secs (électricité, téléphone, fibre Haut Débit, éclairage public), afin de faire face aux conséquences prévisibles de l'intensification des événements climatiques. Elaboré en 2014, il aura fallu 7 années de travaux, avec l'aide du Syndicat départemental d'électricité pour que ce projet d'évolution durable, inducteur d'économies d'énergie et de sécurité, s'inscrive dès à présent dans la réalité climatique de l'avenir des Manspachois.

Dans la perspective d'une intensification déjà constatée du développement du télé travail, de la généralisation de la recharge domestique des véhicules électriques, de l'abandon progressif des énergies fossiles dans le domaine du chauffage et de la climatisation estivale, de l'augmentation inéluctable du coût des énergies, de la multiplication des dispositifs technologiques domestiques et industriels de production d'énergies alternatives, le village est structurellement prêt à répondre aux nouvelles exigences socio économiques et environnementales de l'avenir évolutif que le réchauffement climatique nous impose. Par ailleurs, qu'on aime ou qu'on aime pas, cette nouvelle ère nous façonne un quotidien orchestré par l'informatique à très haut débit. Toutes ces évolutions passent par une sécurisation et une nécessaire montée en puissance de tous les réseaux, c'est aujourd'hui chose faite, et il n'y aura pas lieu, je l'espère, d'y revenir avant plusieurs décennies. Nous sommes entrés de plein pied dans le Plan Climat-Air-Energie-Territorial.

Permettez-moi de vous souhaiter, au nom des Conseillères et Conseillers municipaux, du personnel administratif et des agents de service, de passer de joyeuses fêtes, et de vous adresser mes meilleurs Vœux de santé et de sérénité pour l'année 2022.

Dany DIETMANN

Maire de MANSPACH



ECHOS DE CHANTIER

Alors que ce chantier complexe s'achève, il m'appartient de féliciter conjointement Mmes et MM. les Riverains des rues en travaux, les Directeurs, Ouvriers et Agents des entreprises impliquées, le Maître d'ouvrage, pour les excellentes relations qu'ils sont parvenus à établir réciproquement pour fluidifier toutes les complexités organisationnelles d'un chantier de cette ampleur. Cette exemplarité remarquée par tous porte un nom : « **Le savoir vivre ensemble ou la citoyenneté** » !





ARMOIRE DE REPARTITION FIBRE HAUT-DEBIT MANSPACH/ALTENACH



Il appartient présentement aux différents opérateurs de contacter leurs abonnés pour établir le branchement chez ceux qui le souhaitent. D'ici le printemps ce devrait être chose faite. La commune a fini sa part du Haut Débit



Le réseau fibre H.D. de Manspach est installé.



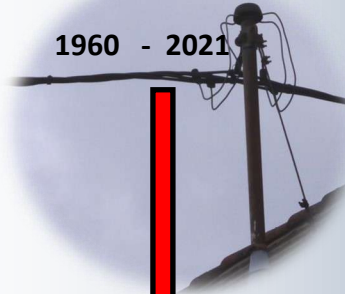
1920-1960



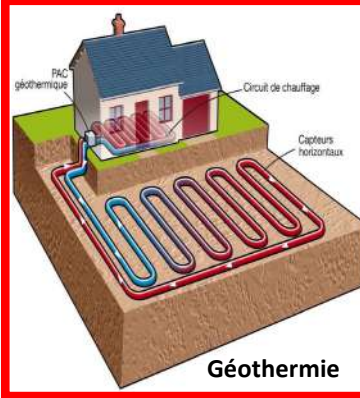
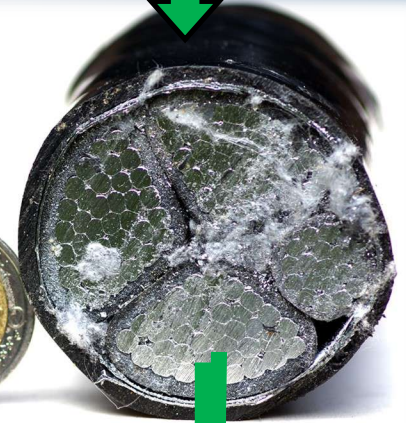
Certaines communes sont encore alimentées en 5 fils nus aériens 1920. Manspach vient de passer du torsadé aérien isolé 1960

au câble sous-terrain gros débit capable d'absorber l'énergie produite par les particuliers, tout en répondant aux nouvelles consommations de demain.

1960 - 2021



2021



Géothermie



Pompe à chaleur Climatisation



Bornes de recharge pour véhicules électriques

Actualité

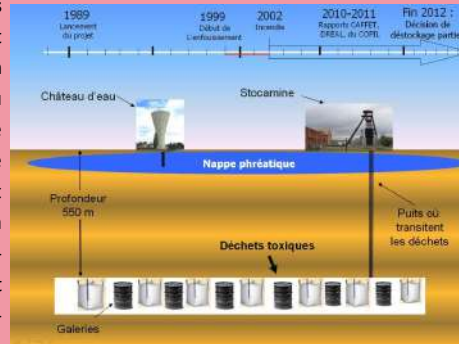


OUVRIER COMMUNAL : Cédric, notre ouvrier communal est désormais présent une demi journée de plus par semaine pour pallier les importants travaux de nettoyage. Vous le verrez arpenter nos rues le mardi tous les 15 jours en plus du mercredi. La commune a également fait l'acquisition d'une remorque hydraulique au prix de 1000 Euros.



ACQUISITION DE TERRAIN: Suite à la délibération N°24/2015 du 22 septembre 2015, dans l'optique de l'agrandissement du cimetière, certaines parcelles ont fait l'objet d'une identification en zone d'intérêt général à préempter en cas de vente ou de cession. M. Fabrice BERBETT demeurant à Largitzen, est propriétaire d'un terrain à bâtir de 12,37 ares situé aux abords du cimetière, lequel se trouve en zone de préemption. La commune a donc fait acquisition de ce terrain au prix de 92 500€ pour y aménager un lieu agréable de recueillement .

SITE DE STOCAMINE WITTELSHEIM : Le conseil municipal, avec l'appui de l'EPAGE LARGUE a demandé le déstockage immédiat des 42000 tonnes de déchets toxiques enfouis à STOCAMINE (déstockage qui était prévu dans l'arrêté d'autorisation du 3 février 1997). En effet, la nappe phréatique rhénane qui alimente en eau potable 2 millions d'habitants sera fortement impactée car les 327 forages de reconnaissance et les 24 puits de mine qui la traversent présentent des fuites qui vont inexorablement noyer les anciennes mines. De plus la stabilité de la mine n'est pas au rendez-vous et se dégrade plus rapidement que prévu. Il est connu également que certains colis ne sont pas conformes à leur étiquetage comme ceux provenant de l'incendie de SOLUPACK.



ASSAINISSEMENT ALTENACH-MANSPACH: PROJET de branchement du réseau assainissement ALTENACH sur la rhizosphère de MANSPACH . La société SINBIO qui a étudié la faisabilité de ce transfert inter communal a émis de 2 options :

1. Tracé sur le domaine public : départementale avec raccordement rue de la vallée MANSPACH 1280 m
2. Tracé sur le domaine privé ALTENACH 1350 m

Quelle que soit l'option choisie le coût s'élèvera à environ 1 104 000 €(agrandissement et rénovation de la RHIZOSPHERE / remise en état du réseau existant ALTENACH et MANSPACH). La CCSAL sera en charge du projet avec une subvention de l'Agence de l'EAU Rhin-Meuse à hauteur de 50%



Routes abimées après l'hiver

ROUTES DEPARTEMENTALES :

Suite à la réunion organisée par Mr le Maire le 8 Mars avec Mr WITH (Vice Président de la Collectivité Européenne d'Alsace) et Mr GRIENENBERGER, Chef d'Agence de la Direction des Routes, la réfection du carrefour « Dany Bar », de la Rue de la CHAPELLE , de la Rue du MOULIN a été faite le 25 octobre 2021, la Rue du VIADUC et Rue de l'EGLISE le sera entre 2022 et 2023.





MAIRIE: MOUVEMENT AU SECRETARIAT



MIREILLE nous quitte. Venue de Bisel le 15/01/2015 pour prendre en charge, à la Mairie de Manspach un poste de secrétariat à mi-temps, **Madame Mireille LINDER**, vient d'être retenue pour occuper un poste à plein temps au service « urbanisme » de la commune de Brunstatt. Durant ces 7 années, nous avons tous apprécié ses grandes compétences de rigueur et de dévouement dans la gestion réglementaire de l'urbanisme de Manspach; le tout agrémenté d'une très grande sympathie. Au nom de la collectivité villageoise j'adresse à Mireille, mes plus vifs remerciements et mes souhaits de réussite et de sérénité, dans son nouvel emploi. D.D

CLAUDINE nous rejoint. Suite à la procédure d'appel à candidature pour le poste de secrétariat à mi-temps devenu vacant, c'est **Madame Claudine WEIBEL** de Steinbrunn-Le-Bas qui a été retenue pour la date du 1^{er} Novembre 2021. Le mois d'Octobre a permis d'organiser le passage de témoin sous le bienveillant accueil de **Madame Nathalie GARDELLA**. Au nom du Conseil Municipal, j'accueille chaleureusement Madame Weibel, en lui souhaitant enthousiasme, réussite et sérénité dans sa nouvelle fonction. D.D.



Nathalie et Claudine vous accueillent le Lundi de 19h à 21h, le Mardi de 13h30 à 17h et le Vendredi de 8h30 à 12h



Compte tenu de l'organisation des services à mi-temps, la mairie de Manspach n'est fermée que dans la période Noël-Nouvel An. *N'hésitez pas à consulter notre site internet manspach.fr*

INFORMATION

Afin d'être en mesure de vous informer sur des urgences locales (accidents, incendies, inondations, événements climatiques etc...) ou des événements concernant votre quotidien, (fermeture de route, rupture de canalisation, chantiers divers, manifestations locales), la commune s'est adaptée aux actuelles technologies de communication, en proposant gratuitement à tous les habitants de Manspach qui le désirent, de pouvoir être informés par SMS sur leurs téléphones portables, sur l'émergence d'événements subits, survenant sur le ban communal de Manspach. Pour celles et ceux qui souhaitent bénéficier de ce service gratuit, un formulaire à remplir est disponible en Mairie, et doit être signé en Mairie. Seul le 06 et le nom de la rue sont demandés.

NUMEROS UTILES



SAMU



Police
Gendarmerie



Pompiers



URGENCE EUROPE

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE 3919

VICTIME DE HARCELEMENT 3020

PHARMACIE DE GARDE 3237

BRIGADE VERTE 03 89 74 84 04

ADMINISTRATION

CCSAL 03 89 07 24 24

PRODUITS RESIDUELS 03 89 07 53 12

ECOLE 03 89 25 12 17

Manspach en images ...



Décembre 2020 : distribution des cadeaux de Noel aux personnes de plus de 65ans



Pose des vitres de l'abri bus école 18 Mars



Abattage arbre mort Rue du KREBSBACH



Journée d'élagage des arbres communaux devant l'église



Cédric , ouvrier intercommunal



AIRE DE RETOURNEMENT RUE DE L'Automne



Sécurisation du virage (en face château d'eau)



Réparation Eclairage Public Rue de l'Automne



Tous ces fils qui ne seront plus que de lointains souvenirs

20 ans de marché BIO et fermier 28 Aout



Concentration de voitures de collection « Chez Dany »



Vive le sport et l'amitié



Cérémonie du 11 Novembre



Une plaque a été dévoilée en hommage au brigadier-chef Loïc RISSER tué pendant l'opération barkhane au MALI et inhumé au cimetière de MANSPOCH



Le conseil municipal , des habitants de MANSPOCH et des anciens combattants devant le monument aux morts le 11 Novembre



Merci aux organisateurs, producteurs et clients



ECOLE - RPI DES SOURCES

SOUVENIR DE L'ECOLE DE
MANSPACH EN MAI 2016 A LA
DECOUVERTE DU CASTOR AVEC
LA MAISON DE LA NATURE,
SUR LES BERGES DE LA LARGUE

Notre R.P.I des Sources compte au 8 Novembre 2021, 128 élèves, dont 49 sont en cycle maternelle, et 79 en cycle élémentaire. Ce chiffre est en hausse, ce qui est une bonne nouvelle pour la pérennité de notre école. La fermeture d'une classe élémentaire momentanément évoquée par l'Inspection début 2021, n'est plus d'actualité.

M. Sébastien KLEIN, instituteur à Fulleren a été nommé Directeur, et à Manspach **Mme Alexandra FRIEH** et **Mme Bénédicte WAMSTER** ont en charge les sections CE2,CM1 et CM2 réparties en 2 classes à l'école de Manspach.

Tous les enfants ayant 3 ans révolus au 31 Décembre de l'année en cours, doivent être présentés à l'école maternelle à la rentrée scolaire. Le S.I.S. des Sources (Syndicat Intercommunal Scolaire) est en charge des inscriptions, en la personne de sa Présidente **Mme Marie HOFSTETTER**. Ces inscriptions auront lieu au siège du S.I.S. à la mairie de St ULRICH en Février/Mars 2022. Les familles concernées des 6 communes du R.P.I. recevront des dossiers d'inscription nominative directement à leur domicile.

Par le biais de l'OCCE (Office Central de Coopérative à l'Ecole), l'Ecole continuera de gérer la vente des calendriers, chocolats de Noël et photos scolaires; ces actions permettront de financer une partie des sorties scolaires.

Un grand merci à **T.R.E.M.A.**, qui met à disposition de l'Ecole, 3000 €, soit 500€ par classe.



Découverte des arbres taillés en crayons
par les castors



Rencontre du Pic
Epeiche avec son
casque rouge



TREMA c'est reparti !

Après une période de latence suite à la création du RPI des Sources, l'association de parents d'élèves TREMA, créée à l'origine pour soutenir les écoles de Manspach et Altenach, a retrouvé un second souffle et est à nouveau sur pied avec un comité renouvelé et des membres issus des 6 communes du RPI plus motivés que jamais.

TREMA est une association de parents d'élèves mais également de personnes volontaires, qui donnent de leur temps et de leur énergie pour organiser des manifestations qui permettent de récolter des fonds pour financer les sorties scolaires, les spectacles et autres de notre RPI.

L'association œuvre en collaboration avec les enseignants du RPI des Sources et le SIS des 6 communes.



23 Octobre préparation et distribution des commandes de fromages

Notre objectif est également d'établir un lien social entre les familles et de permettre à chaque parent d'être informé et de se sentir véritablement acteur de la vie de l'école

L'année scolaire ne fait que commencer !!!

Après le succès de la première vente de fromage organisée par l'association en fin d'année scolaire dernière, qui a permis de financer les sorties de fin d'année des élèves du RPI, une seconde vente a déjà été réalisée en ce début d'année scolaire 2021/2022 et d'autres projets sont à venir.

En cette période compliquée, les principales actions se feront sous la forme de « ventes à distance » en attendant de pouvoir organiser de réelles manifestations permettant à l'ensemble des parents, enfants et amis du RPI des Sources de partager des moments de convivialité et d'échanges.

Les bénévoles de TREMA réservent aux élèves des moments magiques, St Nicolas, fête de Noël, sortie de fin d'année...

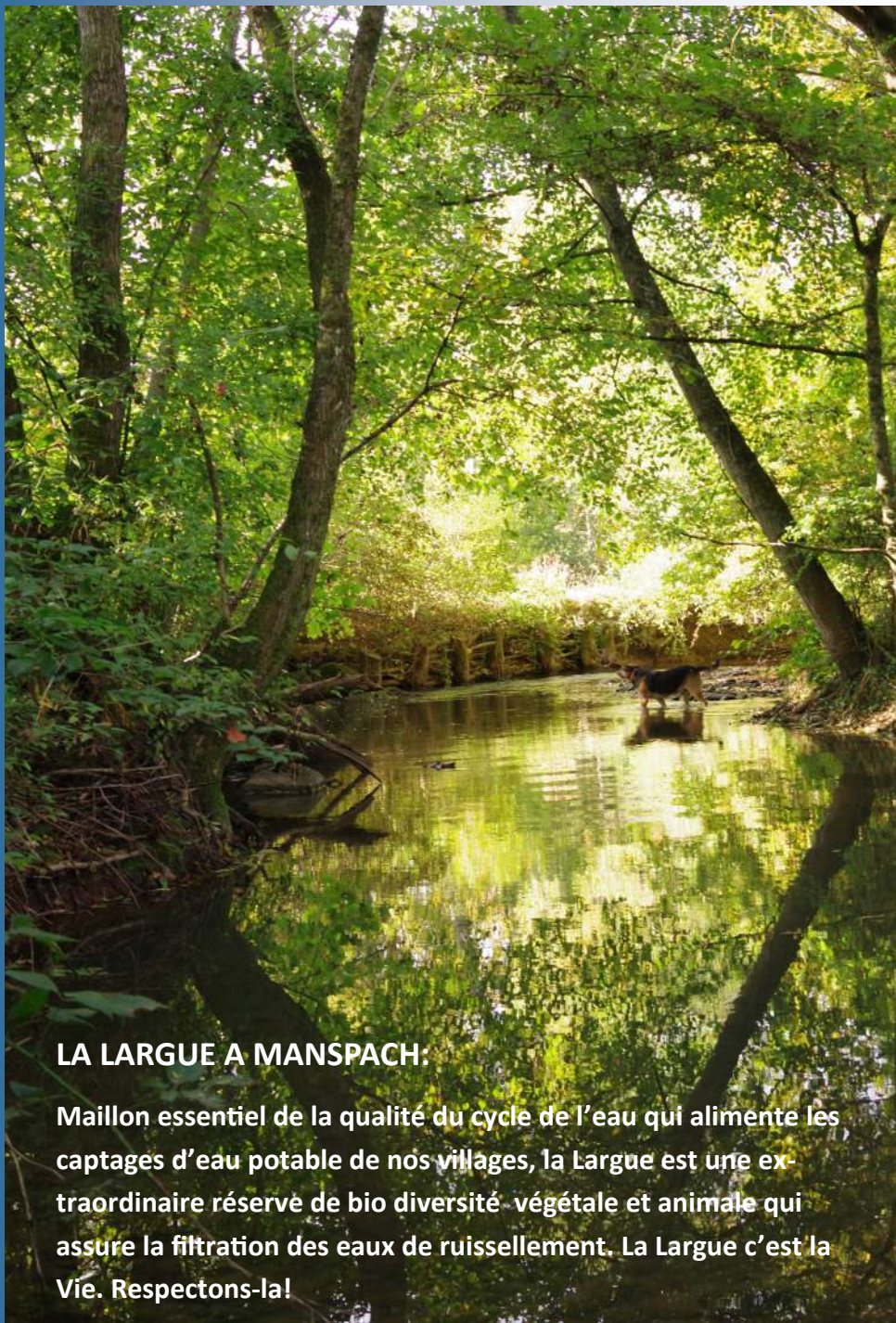
N'hésitez pas à nous contacter. Toutes les personnes qui le souhaitent peuvent adhérer à l'association ou simplement donner un peu de leur temps en se manifestant à l'adresse mail suivante : associationtrema@hotmail.com

Si vous êtes liés de près ou de loin au RPI des Sources, nous vous attendons avec plaisir, avec vos idées et votre motivation, pour participer aux projets qui pourront ravir les petits et les grands. Nous tenons à remercier toutes les communes : Manspach, Altenach, Fulleren, Strueth, St Ulrich, Mertzen pour leur soutien mais aussi toutes les personnes qui participent à nos manifestations de quelque manière que ce soit.

TREMA, tous réunis pour le RPI des Sources

Les bénévoles de l'association TREMA





LA LARGUE A MANSPACH:

Maillon essentiel de la qualité du cycle de l'eau qui alimente les captages d'eau potable de nos villages, la Largue est une extraordinaire réserve de bio diversité végétale et animale qui assure la filtration des eaux de ruissellement. La Largue c'est la Vie. Respectons-la!

LE 2 SEPTEMBRE 2020 , LA FEDERATION DE PÊCHE DU HAUT-RHIN EST VENUE A MANSPACH POUR REALISER DANS LA LARGUE UNE PÊCHE ELECTRIQUE SUR UN TRONCON DE 120 Mètres. Voici les résultats officiels. Après mesure, pesage, et contrôle sanitaire, tous les poissons ont retrouvé la liberté sains et saufs.



Loche franche



Spirlin



Goujon



Vairon



Bouvière



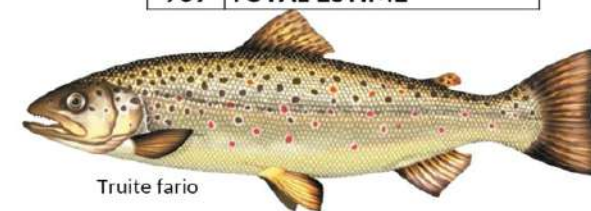
Chabot (non observé en 2020.

Il représentait 41% de l'effectif pêché en 2009 à l'aval du Pont de la RD 103 à Manspach)

Dessins : Observatoire Poissons Seine Normandie
Données piscicoles : Fédération du Haut-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Montage : EPAGE Largue



354	Loche franche
197	Spirlin
143	Goujon
39	Chevesne
28	Vairon
17	Truite fario
17	Barbeau fluviatile
6	Vandoise
4	Bouvière
1	Perche commune
1	Gardon
1	Rotengle
9	Ecrevisse Américaine
7	Perche soleil
3	Pseudorasboras
827	TOTAL CAPTURÉ
969	TOTAL ESTIMÉ



Truite fario



Barbeau fluviatile



Chevesne



A 100 m des maisons du village, la Largue se marie avec les couleurs de l'Automne, et permet à des milliers d'organismes (Bactéries, algues, mycéliums, insectes,) d'organiser l'autoépuration de ses eaux. La végétation poussant sur ses berges (Ripisylve) sont de véritables couloirs où les oiseaux, les mammifères, les insectes, peuvent se déplacer en toute sécurité entre les différents massifs forestiers. Ce sont nos précieuses « autoroutes à bestioles ». Milieu fragile par excellence, la rivière est essentielle pour garantir le très fragile avenir de la ressource en eau dans sa forme liquide. Aujourd'hui, **la vallée de la Largue est déficitaire en eau de qualité, car 32% de l'eau potable distribuée dans notre vallée n'est pas originaire de la vallée.** De nombreux changements économiques vont devoir s'imposer pour préserver l'avenir de l'eau. (Avez-vous trouvé le castor, la libellule, le cincle plongeur, le majestueux pic-vert?)

PRESENT A MANSPACH, LE CASTOR EST UN GRAND DISCRET

Le Castor d'Europe dans la vallée de la Largue

Alors que le Castor d'Europe avait disparu d'Alsace au XVII^{ème} siècle, les opérations de réintroduction menées sur le bassin de l'Ill dans les années 1970 et 2000 ont permis le retour de l'espèce dans de nombreux cours d'eau Alsaciens. Dans la vallée de la Largue, le Castor a ainsi recolonisé une partie de la Largue, du Spechbach, du Traubach, du Soultzbach, du Largitzenbach et du Grumbach.



Crayons dans un réfectoire de Castor



Coupe de Castor



Barrage de Castor



Fiche d'identité:

Poids :	15-30 kg
Longueur tête-corps :	75 cm à 1 m
Longueur queue :	28-38 cm
Espérance de vie :	15-20 ans
Portée :	3 petits en moyenne
Alimentation :	feuilles, écorce, branches et racines de plantes aquatiques
Période d'activité :	principalement nocturne

Animal discret et actif la nuit, il est très rare de l'observer. On peut néanmoins trouver régulièrement ses nombreux indices de présence, notamment à Manspach où il s'installe parfois. Malgré sa taille plus importante, le Castor (15-30kg) est parfois confondu avec le Ragondin (3-10kg) et le Rat musqué (600g-1,8kg). C'est le seul de ces mammifères qui possède une grande queue plate et coupe des arbres et des bâtons en biseau ou en crayon, et qui érige des barrages. Ces barrages servent à étendre son domaine vital et à maintenir l'entrée de son gîte immergée lorsque la profondeur d'eau n'est pas suffisante.

Le Castor et le Rat musqué nagent avec la tête et le dos émergés sans interruption, contrairement au Ragondin dont la tête et l'arrière-train sont espacés.



Castor ou rat musqué nageant
D'après R. Sané, GEPMA



Ragondin nageant



Cyril BRETON, EPAGE Largue, contact@epage-largue.eu, www.epage-largue.eu, 03.89.08.04.66

Le Castor d'Europe et ses constructions sont protégés. Il est notamment interdit de le déplacer et de détruire ses barrages. Si ses coupes d'arbres menacent des arbres de valeur comme des fruitiers, il est possible de les protéger en installant un grillage. Dans le cas où ses coupes ou constructions vous posent des problèmes, n'hésitez pas à contacter l'EPAGE Largue (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Largue et du Secteur de Montreux).

L'EAU ET NOUS

Article 1er de la loi du 3 janvier 1992 Codifié à l' article L 210-1 du code de l'environnement.: L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.

En qualité de patrimoine commun de la nation, la matière « eau, H2O », est gratuite, et ne peut pas se voir affecter une valeur marchande. En France, vous êtes facturés pour la rétribution du service et des investissements de captage et de distribution d'eau potable, et pour la collecte et le traitement d'épuration de vos eaux usées. Le tout au prorata du volume d'eau potable consommé par chaque foyer. C'est en ce sens que la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des fleurs, des légumes, de la pelouse, ainsi que le lavage des voitures, les différents lavages, peut être un investissement intéressant.

S.I.A.E.P. ALTENACH MANSPACH Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

Le forage syndical est situé à Altenach (Photo1), entre la D 7 bis et la Largue, et a été réalisé au printemps 1968 pour alimenter Altenach et Manspach. Il descend à 26 m de profondeur dans une lentille sableuse. Cette eau artésienne est refoulée et stockée dans le réservoir situé sur les hauteurs de Manspach (Photo 2). De là, l'eau est distribuée par gravitation vers Altenach et vers Manspach. De très bonne qualité naturelle, 1,5 mg/l de nitrate, pas de glyphosate, pas de métolachlore; cette eau ne nécessite aucun traitement en dehors du traitement chloré réglementairement imposé par les règles anti terroristes. Comme chaque année, le réservoir est vidangé, nettoyé et aseptisé. En 2021, cette opération s'est déroulée le 25 Novembre. Le syndicat distribue 33 000 m3 par an.

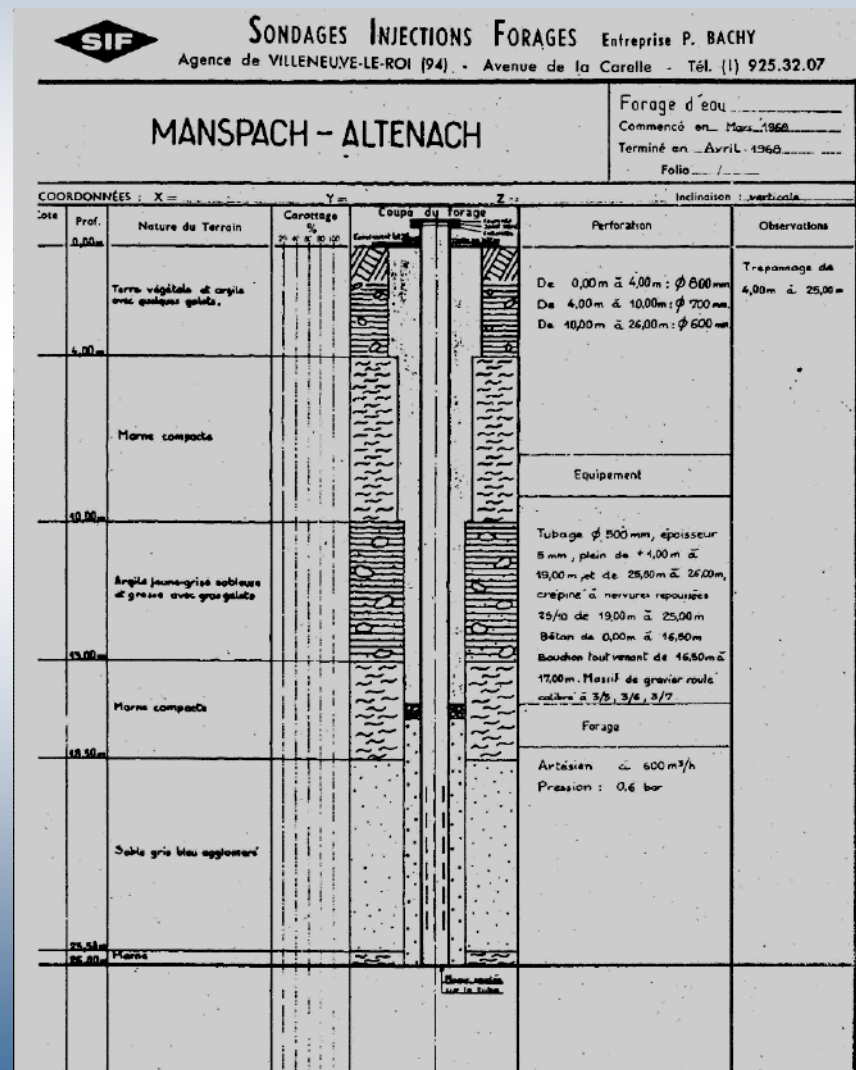
A Manspach, nous avons le privilège et la chance de disposer d'une eau d'une telle qualité. Il faut espérer que l'effondrement des Débits Minimum Biologiques enregistrés dans la Largue ces dernières années, ne soient pas des oiseaux de mauvais augures.

ACTIVITE 2021: 5 détections de fuites, 8 réparations, 1 remplacement de compteur et 1 remplacement de la liaison radio entre la station de pompage du forage et le réservoir.

Le tout pour une dépense de : **31 583,17€** . Le prix du service est stabilisé pour 2021/22.

Le Siège du SIAEP est à la Mairie d'Altenach Tel: 03 89 25 02 54

En cas d'Urgence: 03 89 25 00 32 (Président R.GONDA) ou 06 86 76 66 78 (Vice Président J.L STANTINA)



LES MILLE ETANGS DU BASSIN VERSANT DE LA LARGUE



Le bassin versant de la Largue compte plus de 1000 étangs créés du XII^{ème} siècle à aujourd'hui. Certains étangs, généralement anciens, abritent une biodiversité remarquable (poissons, plantes, insectes, oiseaux, tritons, grenouilles...). Une partie de ces étangs a d'ailleurs été classée Natura 2000 ou identifiée en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Qu'ils soient récents ou anciens, il est souvent possible de les rendre plus attractifs pour la biodiversité. Malgré l'intérêt écologique et paysager de certains plans d'eau, en période d'étiage, l'eau prélevée sur les cours d'eau et l'eau de ruissellement captée manquent aux rivières, à la faune qu'elles abritent, ainsi qu'aux écosystèmes longeant les cours d'eau. A l'inverse, lors des violents orages, les étangs accélèrent la vitesse des écoulements à l'aval, lorsqu'ils sont pleins. À cet impact quantitatif s'ajoutent des impacts physiques et physico-chimiques. Les plans d'eau peuvent augmenter la température de l'eau dans la rivière à l'aval, paramètre important pour de nombreux poissons de rivières. Ils peuvent également constituer des obstacles au déplacement de la faune aquatique et au transport des sédiments des rivières, rétention qui amplifie l'érosion à l'aval. Comme quoi l'étang n'est pas qu'une poésie



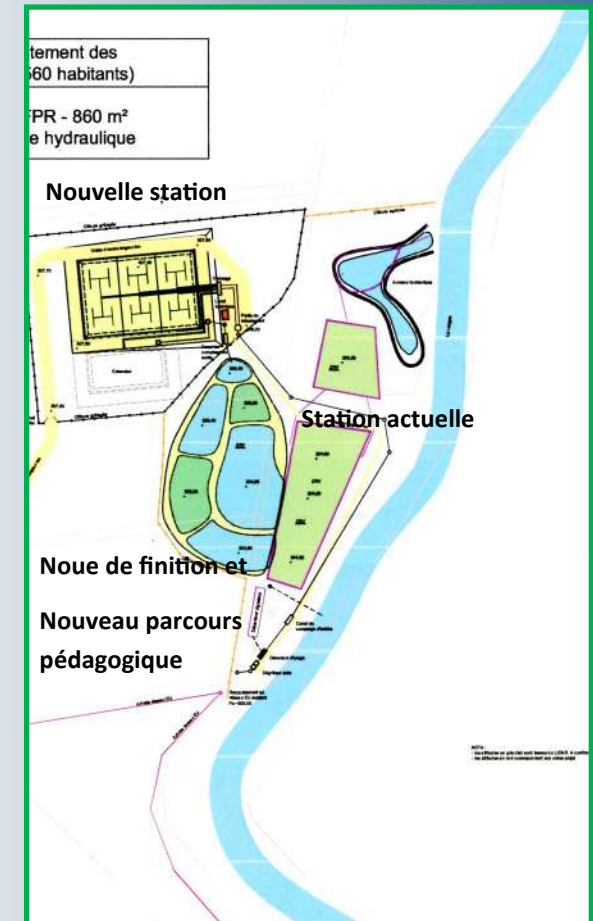
C.C.S.A.L. SERVICE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RESIDUELLES DES MENAGES

UNE RHIZOSPHERE ACTUALISEE POUR MANSPACH/ALTENACH en 2023

C'est en 1992, que le Conseil Municipal de Manspach, pour répondre à la DIRECTIVE EUROPEENNE SUR L'EAU DE 1991, fit le choix de doter la commune d'une rhizosphère permettant de traiter les déchets liquides des ménages, avec des bactéries, des mycéliums, des mousses et des plantes rhizomateuses pour protéger la qualité d'eau du milieu de rejet et du cycle de l'eau. Cette approche strictement biologique permet d'atteindre pendant 25 ans, des résultats épuratoires tout à fait remarquables. Gérée par les services municipaux, cette solution permettait aux foyers de Manspach de voir leurs eaux polluées traitées pour un coût particulièrement modeste pour les ménages, et écologiquement très satisfaisant pour la Largue.

Cette solution superbement adaptée aux petites communes et aux porte monnaie de leurs habitants, ne convenait pas dans son principe à l'Etat, et encore moins aux lobbies capitalistiques de l'eau et des déchets si présents et influents dans les allées de l'assemblée nationale et du Sénat. Cajolés, bichonnés, assistés, les parlementaires décidèrent par la loi MAPTAM du 27 Janvier 2014 (Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), d'arracher aux communes les compétences liées à l'eau, et de confier la gestion de notre quotidien hydrique aux technocrates impersonnels des communautés de communes, communautés urbaines ou multinationales. Pour eux un nouveau sport, au service des actionnaires de tous poils était né: « La chasse à l'évaluation du degré maximum d'étranglement économique supportable des ménages et usagers des services à la population ». Etant passé comme beaucoup d'entre vous d'une redevance d'assainissement de moins de 50€/an, à 400€/an pour le même service +800%, je frémis pour tous mes concitoyens à l'idée de voir la gestion de l'eau du SIAEP, transférée en 2023 à la communauté de communes par cette même loi MAPTAM. Pour un pays où l'eau est légalement gratuite, c'est un comble!

Après plus de 25 ans de bons et loyaux services, il appartient à la Communauté de Commune Sud Alsace Largue, de rénover ce superbe outil comme cela avait été prévu par la commune en 2015 avec le bureau d'Etude Sinbio qui avait déjà réalisé le 1^{er} projet sous la houlette du Maire de Manspach et M. Dirk ESSER. L'Agence de l'Eau Rhin Meuse, principal partenaire financeur du nouveau projet, a demandé à la Communauté de Communes que les effluents liquides de la commune d'Altenach soient associés à ceux de Manspach, pour éviter la construction de 2 projets. Le nouveau projet fusionné est prêt. Il sera réalisé à Manspach, dans le même secteur (Voir carte) en aménageant l'installation actuelle comme noue de super filtration avec sentier et panneaux pédagogiques pour les écoles et promeneurs. Le chantier devrait commencer en 2022. Nous y reviendrons.



1° Janvier 2022: EVOLUTION DU SERVICE DE COLLECTE DES PRODUITS RESIDUELS MENAGERS

La « Pesée embarquée » de la poubelle orange et noire et sa facturation incitative, ont permis aux habitants de Manspach de s'investir dans le tri et le compostage, et réduire la masse des non recyclables, de 275 kg/hab/an en 1996, à 57 kg/hbt/an en 2020.

ATTENTION : A partir du 1° Janvier 2022, les collectes changent :

1ère: La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles non recyclables (Poubelles noires et oranges) ne se fera plus que toutes les deux semaines .

2ème: Les papiers/cartons, contenant plastiques, boites de conserve et emballages recyclables sauf verre, Seront collectés en mélange, chaque semaine, dans la poubelle verte.

LES SACS PLASTIQUES SONT SUPPRIMES

Petit souvenir de la distribution des nouveaux « bacs à puces électronique » derrière la Mairie

Afin de poursuivre la réduction de l'impact environnemental des produits résiduels ménagers, de faciliter les gestes de tri, d'optimiser le recyclage, d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte et d'harmoniser ce service sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, se dote pour fin 2022 d'une « Déchetterie à Retzwiller », et propose à tous une simplification de collecte, et un renforcement du compostage domestique des produits fermentescibles pour tous les foyers qui en ont la possibilité.



L'achat en vrac permet également de réduire notablement le volume des emballages.

LE NOUVEAU CALENDRIER VA ARRIVER, AVEC TOUTES LES PRECISIONS NÉCESSAIRES

En France le prix moyen de la redevance des ordures ménagères est de 102 € par habitant et par an.



Journée Citoyenne

Ce printemps, nous organiserons une journée citoyenne, si le contexte sanitaire nous le permet.

Venez nombreux partager ce moment de convivialité et d'échange autour des différents travaux que nous vous proposerons, ou que vous proposerez et souhaiteriez réaliser afin d'améliorer notre joli village.

Nous comptons sur votre initiative et votre envie de favoriser le vivre ensemble.

Nous sommes sûrs que petits et grands, artisans et associations trouveront une tâche adaptée à ses capacités et ses aptitudes.

Cette journée sera l'occasion de se rencontrer et d'apprendre des uns des autres: c'est là que se situe le véritable objectif de cette journée citoyenne.



Fin de l' Association INTERLUDE

Nous sommes au regret de vous informer de la fermeture de la bibliothèque qui trouvait sa place depuis plus de 20 ans dans les locaux de l'ancienne mairie. Néanmoins, une boîte à livres sera installée dans le village, emplacement encore à définir. La section SPORT est également annulée. Quant au marché BIO et FEMIER, Mr Jerry MONNOT, président, souhaite sa reprise par une autre équipe. Il est évident que cette activité doit continuer et elle a tout le soutien de la Mairie. Avis aux candidats !

Un Grand MERCI à JERRY et son équipe pour leur implication
durant toutes ces années



AMICALE DES DONNEURS DE SANG



Président, Mr Terence MONNOT
Prochaine collecte à Manspach le
22 décembre à la salle communale

ECOLE DE RUGBY

Rue Auguste BIHR
68210 MANSPACH



Contact 03 89 25 03 64
secretaire@allparc.fr
Site internet: allparc.fr

SUD ALSACE MODELISME

Circuit MINI Bolides, derrière la salle des fêtes

Président : Christophe GILLETTE

contactsudalsacemod@gmail.com



www.sam-rc.com

ASSOCIATION PECHE ET LOISIRS APL

étang de Manspach

Jean Marc MOSER, président

0368066820



INSTALLATION DE RUCHES DERRIERE LA MAIRIE



Suite à la demande de M. Titouan STOEHR, demeurant à Manspach 12 rue du Moulin, pour l'installation de ruches sur un terrain communal. Et à la délibération n°21/2020 du 4 septembre 2020, dans laquelle le conseil municipal a émis un avis favorable à sa requête, une « convention portant occupation du domaine privé pour l'installation de ruches sur site communal » a été conclue .

A l'heure où les productions agricoles se rétractent, faute d'auxiliaires pollinisateurs détruits par les pesticides et le réchauffement climatique, nous apprenons tous, des apiculteurs que nous connaissons, que les populations d'abeille s'effondrent, et que les volumes de miel authentiques produits se réduisent comme peau de chagrin, entraînant entre autre, une augmentation considérable des prix du miel. Les pollinisateurs sont un maillon essentiel de la biodiversité assurant l'avenir alimentaire de l'humanité. L'abeille n'est pas seule à tenir ce rôle. Les pollinisateurs les plus emblématiques et les mieux connus du grand public sont l'abeille domestique, les bourdons et les papillons, mais des milliers d'espèces différentes d'abeilles sauvages, de guêpes, mouches et autres insectes, de même que des oiseaux (colibris) ou des mammifères (chauve-souris nectarivores) jouent également un rôle important de pollinisateurs durant tout ou partie de leur stade de vie adulte. C'est en ce sens que la commune essaie de favoriser la survie de cette biodiversité, en conseillant l'arrêt de l'usage des pesticides, et en les interdisant dans l'espace public, et en créant des espaces de sénescence en forêt communale. Dans ce contexte, l'apiculture est un créneau essentiel de la reconquête de la pollinisation des cultures et de toute la biodiversité végétale.



 **Adapei**
Papillons Blancs
d'Alsace

OPERATION BRIOCHES

Du 7 au 12 septembre 2021 - 150 brioches ont été vendues.

Un grand merci aux conseillers pour leur implication dans la vente des brioches

La salle communale est disponible sur réservation auprès de la Mairie ou sur notre site internet (manspach.fr), pour les mariages, les anniversaires et autres événements familiaux.

300 Euros pour toutes personnes ou associations extérieures à Manspach

250 Euros pour les habitants de Manspach



En 2019 : 2 200,- €

En 2020 : Pas de quête

En 2021 : 2 450,- €

Merci à M. Michel MARTIN pour son implication dans la quête annuelle contre le cancer et aux Manspachois pour leurs dons.

Adhérez à L' AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)!

Offrez vous des légumes et fruits frais, locaux en adhérant à l'AMAP du moulin de Manspach.

Au jardin de Manspach, vous vous procurerez ainsi des produits issus de la permaculture , cultivés sur sol vivant !

L'objectif du jardin est la production de légumes de grande quantité gustative et nutritionnelle par des techniques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité



Vente de paniers hebdomadaires

Au Moulin à Huile de Manspach, 14 rue Saint-Léger
68210 MANSPACH

Horaires d'ouverture : du 21 juin au 21 décembre :
les mardis et vendredis soirs entre 17h30 et 19h

Renseignements auprès de Fabrice

au 06 24 61 15 50



Des envies de NATURE ?

RDV à la maison de la nature du Sundgau !

Malgré la crise sanitaire et ses contraintes, la Maison de la Nature du SUNDGAU a su s'adapter et propose tout au long de l'année des activités ludiques pour petits et grands autour du respect de l'environnement.

Non seulement elle accueille les groupes scolaires, mais aussi les enfants pendant les vacances et intervient également dans les écoles.

Vous souhaitez juste passer une agréable journée de découverte des milieux naturels, pensez Maison de la NATURE ! Beaucoup d'activités en journée ou en soirée vous sont proposées. Et sur place venez découvrir l'histoire du SUNDGAU en dégustant un verre de jus de pommes pressées dans son propre pressoir.



13, rue Sainte Barbe 68210 ALTENACH
Tél : 03 89 08 07 50

contact@maison-nature-sundgau.org



Pour tous ceux qui souhaitent faire progresser la sensibilisation à la nature et à l'environnement, dans le respect de valeurs humanistes, vous pouvez adhérer ou faire un don à la Maison de la Nature du Sundgau.





Il est interdit de déposer quoique ce soit aux abords de la salle des fêtes et de tout domaine public!

Cela est considéré comme dépôt sauvage selon l'article R.632-1 et R.635-8 du code pénal.

La brigade verte est en charge de sanctionner les contrevenants de peine d'amende allant de 68 € à 1500 €

10 août : ECOLE TAGUEE !

Mr le MAIRE a déposé plainte, aucune suite à ce jour et un courrier a été envoyé à Mme la Sous Préfète, aucun retour !



Conformément au PLU (Plan local d'urbanisme), les dispositifs publicitaires de quelque nature que ce soit sont **interdits** dans tout le village sauf enseignes de commerces locaux.



Les trottoirs sont réservés aux passants.

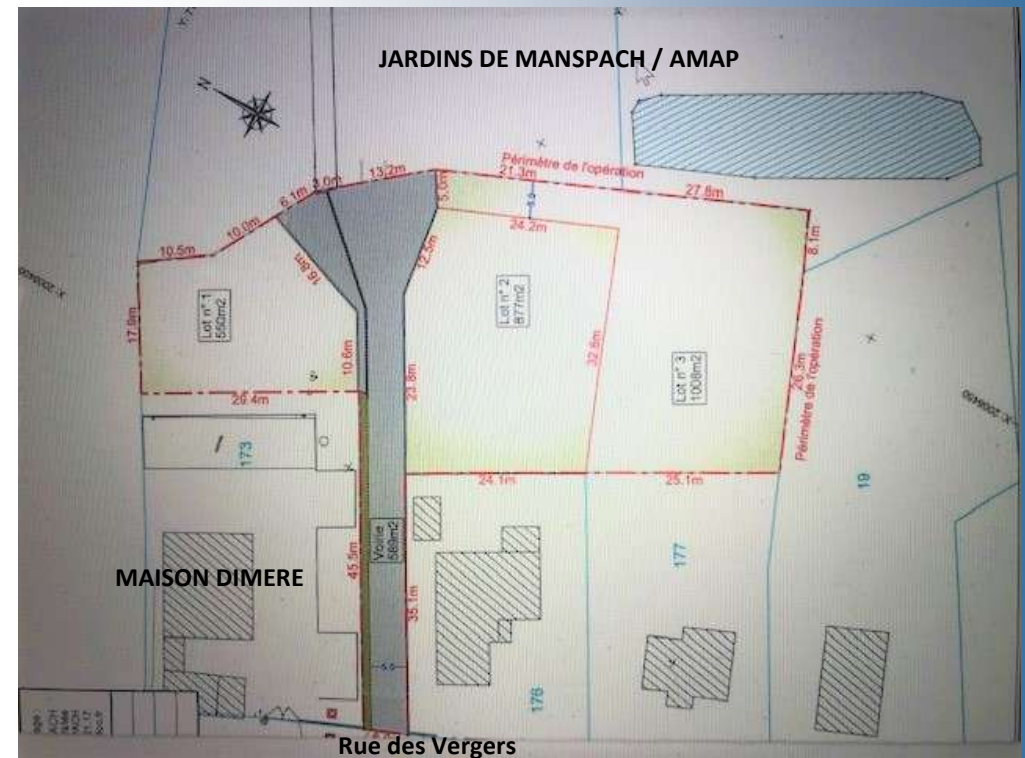
Tous les jours, les enfants, parents et nous les empruntons pour se rendre à l'école.

Pour leur sécurité et celle de tous, merci de ne pas garer vos véhicules sur les **trottoirs**. La brigade verte est assermentée pour verbaliser à hauteur de 135€.

A DIFFUSER.....

VENTE DE 3 TERRAINS Rue des Vergers

Suite à la délibération du conseil municipal, en séance du 30 Juin 2020, il a été décidé de la mise en vente des terrains communaux rue des Vergers, au prix de 120 € / m² pour chaque lot ou de 115 € / m² pour l'achat de 2 lots





Joyeux Noël et excellente année 2022

